

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

# PYROCIDÉ® Intermédiaire 7415

INSECTICIDE POUR USAGE DANS LA FABRICATION SEULEMENT  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

N° D'HOMOLOGATION 24382

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrinés..... 5,00 %  
Butoxyde de pipéronyle..... 48,00 %

PYROCIDÉ® - Marque de commerce déposée de McLaughlin Gormley King Co.

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON

CONTENU NET \_\_\_\_\_



7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428  
U.S.A. (763)-544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

VALENT CANADA INC., 201-230 HANLON CREEK BLVD., GUELPH, ONTARIO N1C 0A1, (519) 767-9262

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'insecticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Il faut utiliser ce produit avec les solvants et charges convenables, et avec des propulseurs, s'il s'agit de produits sous pression, pour la fabrication d'insecticides en pulvérisation.

Il se peut que les fabricants de pesticides qui utilisent ce produit soient tenus de fournir la documentation pour appuyer leurs propres homologations auprès de l'agence de réglementation compétente.

Mélanger à fond dans le baril avant l'échantillonnage et avant chaque usage.

**MISES EN GARDE:** EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :** TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, ni aucun autre plan d'eau.

**PREMIERS SOINS:** **En cas d'ingestion:** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau** ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec** les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Contient des distillats de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:** Garder dans le contenant original lors de l'entreposage. Ne pas contaminer l'eau et la nourriture pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur ou de la flamme nue. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE:** Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation provinciale et municipale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1278  
2023-12-13

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:**

En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le **1-888-740-8712**.